



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2022

---

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc**  
14 avenue du Général de Gaulle  
33530 BASSENS  
Courriel : [contact@sia-o.fr](mailto:contact@sia-o.fr)

<b>Les chiffres du service d'eau potable</b>	
<b>SIAO de Carbon Blanc</b>	
<p><b>Territoire</b></p> <p><b>30 699 Abonnés</b></p> <p><b>71 161 habitants</b></p>	<p>10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.</p> <p style="text-align: right;">30 699 abonnés</p>
<p><b>Exploitation</b></p> <p><b>En délégation de service public à Suez Eau France</b></p>	<p>Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés.</p> <p>Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p><b>Production</b></p> <p><b>6 038 971 m<sup>3</sup> produits</b></p>	<p>Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2022, 6 038 971 m<sup>3</sup> d'eau traitée.</p>
<p><b>Distribution</b></p> <p><b>587 km de réseau</b></p> <p><b>4 283 238 m<sup>3</sup> facturés</b></p>	<p>4 283 238 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés en 2022, soit en moyenne 165 litres par habitant et par jour.</p> <p>Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 78,2%.</p>
<p><b>Qualité</b></p> <p><b>Bonne</b></p>	<p>Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.</p> <p>100% des analyses réglementaires sont conformes au niveau bactériologique et au niveau physico-chimique.</p>
<p><b>Prix</b></p> <p><b>225,28 € pour 120 m<sup>3</sup></b></p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2023, 225,28 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes taxes comprises) soit une hausse de 2,3% par rapport à 2022.</p> <p>Sur ce montant, 46 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 27 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 27 %.</p>

# SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service.....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs.....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	7
<b>2. Faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>7</b>
<b>3. Indicateurs techniques.....</b>	<b>9</b>
3.1. Volumes prélevés sur l'année civile .....	9
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile .....	9
3.3. Volumes consommés et rendement .....	10
3.4. La qualité de l'eau.....	11
3.5. Les fuites sur réseau.....	12
3.6. Les opérations de renouvellement .....	12
3.7. Les investissements réalisés.....	12
3.8. Etat des branchements en plomb.....	13
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service .....	13
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable14	
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes) ....	15
<b>4. Indicateurs financiers .....</b>	<b>16</b>
4.1. Les tarifs .....	16
4.2. La facture d'eau 120 m <sup>3</sup> .....	17
4.3. Les recettes du Délégué .....	18
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat .....	18
4.4.1. Les recettes d'exploitation .....	18
4.4.2. Les travaux réalisés en 2022.....	18
4.4.3. Etat de la dette du service .....	19
4.4.4. Amortissements réalisés en 2022.....	19
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée .....	19
<b>5. Les indicateurs de performance .....</b>	<b>20</b>
5.1. Indicateurs descriptifs : .....	20
5.2. Indicateurs de performance :.....	20
<b>ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....</b>	<b>23</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 30 669 abonnés, représentant 71 161 habitants (Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 – millésimée 2020).

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2021-2022
	2020	2021	2022	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 717	6 873	6 976	1,5%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 626	3 686	3 759	2,0%
BASSENS	2 970	3 272	3 357	2,6%
CARBON-BLANC	3 114	3 149	3 182	1,0%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	15	17	19	11,8%
LORMONT	15	14	14	0,0%
MONTUSSAN	1 438	1 512	1 554	2,8%
POMPIGNAC	1 466	1 503	1 545	2,8%
SAINT-LOUBES	4 263	4 325	4 364	0,9%
SAINTE-EULALIE	2 174	2 190	2 198	0,4%
TRESSES	2 250	2 275	2 308	1,5%

YVRAC	1 353	1 379	1 393	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>29 401</b>	<b>30 195</b>	<b>30 669</b>	<b>1,6%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France.

Le contrat d'affermage a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2029.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs,
- ✓ Télérelève des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

## 1.3. Les clients et les volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
<b>Nombre de clients</b>	<b>28 889</b>	<b>29 401</b>	<b>30 195</b>	<b>30 669</b>	1,6%
dont abonnés domestiques et assimilés	28 777	29 276	30 065	30 534	1,6%
dont abonnés non domestiques	112	125	130	135	3,8%
<b>Volumes facturés sur l'année civile</b>	<b>3 856 616</b>	<b>4 064 208</b>	<b>4 402 860</b>	<b>4 283 238</b>	<b>-2,7%</b>
dont particuliers	2 788 941	2 940 086	3 138 318	3 015 557*	-3,9%
dont collectivités	206 974	232 226	251 930	172 854*	-31,4%
dont professionnels	858 784	887 966	1 010 542	1 094 827*	8,3%
dont autres abonnés	1 917	3 930	2 070	0*	-100,0%
<b>Volume moyen facturé (m3/client)</b>	<b>133,5</b>	<b>138,2</b>	<b>145,8</b>	<b>139,7</b>	<b>-4,2%</b>

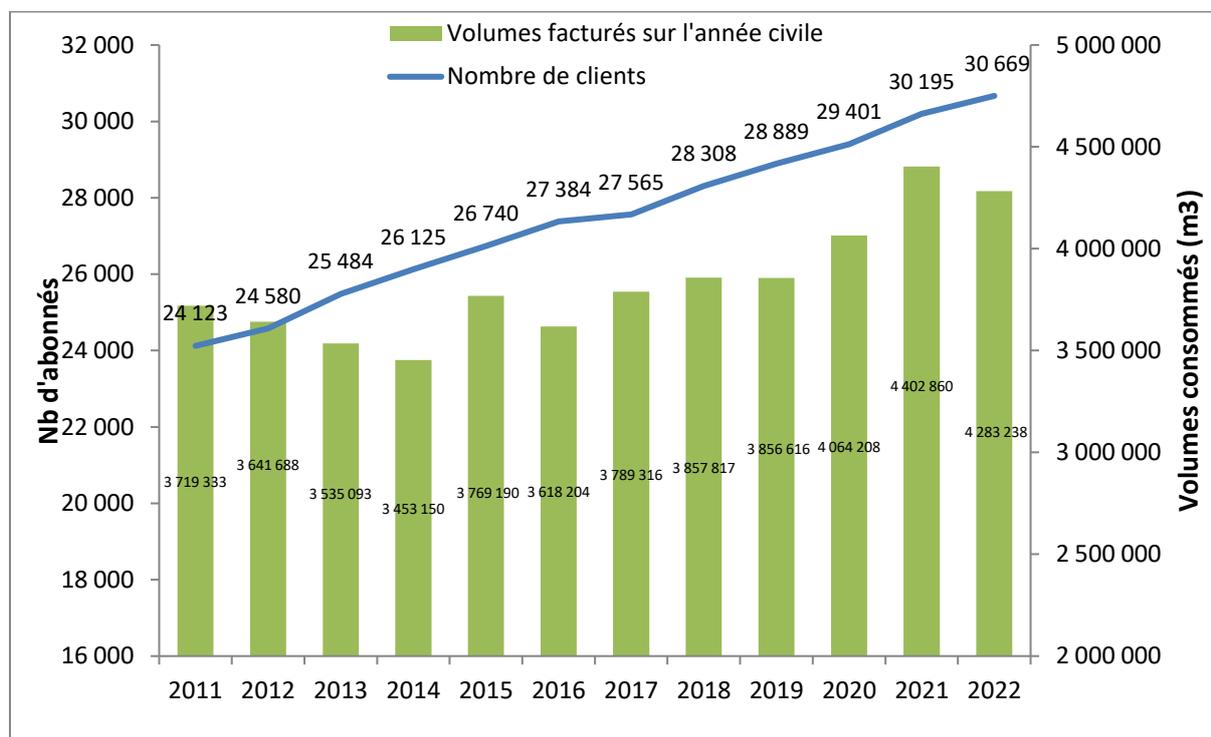
\* L'exploitant indique avoir changé de méthode de calcul entre 2021 et 2022 concernant la répartition des classes domestiques et non domestiques pour le volume facturé.

En 2021, les clients particuliers étaient comptabilisés dans la classe domestique et le reste des classes clients en non domestique.

Désormais, l'exploitant comptabilise les clients avec l'élément de contrat « lutte contre la pollution » en classe domestique et les clients qui n'ont pas cet élément de contrat dans la classe non domestique. Il en résulte que tous les abonnés sont classifiés et que la catégorie « autres abonnés » est désormais vide.

L'augmentation du nombre d'abonnés (+1,6%) est sensiblement inférieure à la moyenne des 10 dernières années (+2,2%/an en moyenne entre 2011 et 2021). Les volumes facturés sont

en diminution notamment pour les collectivités (-31,4%), et dans une moindre mesure pour les abonnés particuliers (-3,9%). Les volumes facturés pour les abonnés professionnels sont en hausse (+8,3%).



## 1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m³/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
<b>TOTAL</b>		<b>25 500 m³/j</b>

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 6 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m <sup>3</sup>
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2 x 2 000
<b>Total</b>		<b>14 500</b>

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Longueur du réseau, hors branchements (km)	578,9	582,1	587,2	586,6	-0,1%
Nombre de branchements	27 481	27 522	27 692	27 838	0,5%

Seuls 53 des 32 374 compteurs des abonnés ne sont pas équipés de télérelève, soit 99,8% du parc équipé.

## 2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ En mars 2022, la vanne du 48 chemin de Martinot à Pompignac a été remplacée.
- ✓ En août 2022, le débitmètre de sectorisation Q14 Senailhac a été renouvelé à Tresses
- ✓ En décembre 2022, la procédure de lavage du château d'eau Bel Air a été modifiée pour éviter les débordements habituels au niveau du fossé en aval. Un stabilisateur de pression a été mis en place sur le réseau pour assurer la continuité de service.
- ✓ Plusieurs casses conséquentes sur le réseau :
  - casse importante (fissure L=1.50m) d'une canalisation DN 150mm fonte sur le secteur C Avenue Manon Cormier à Bassens. Cette casse a vidé le réservoir des Datz, estimé à plus de 200 m3/h (mai).
  - casse sur la canalisation DN160 PVC au milieu de la chaussée 29 rue Sybille à Bassens, entraînant la quasi-vidange du réservoir des Datz. Les travaux ont été réalisés en rue barrée avec mise en place d'une déviation (décembre).

- casse de la canalisation DN 160 mm rue Sybille à Bassens. Canalisation fissurée sur 3 à 4 mètres. Réparation effectuée en astreinte de nuit (octobre).
  - casse franche DN 150 mm Rue Alfred Pousson à l'angle de la rue Paul Maurel à Ste Eulalie (septembre).
  - canalisation DN160mm PVC endommagée par une entreprise avec une trancheuse avenue des 3 Lieux à Tresses avec une perte estimée à 400 m3 en 2h (juillet).
  - casses moins conséquentes à St Loubes, Montussan et Carbon-Blanc.
- ✓ Plusieurs interventions sur fuites significatives :
- Sur une conduite de diamètre 150 en fonte au 48 chemin de Martinot à Pompignac.
  - Sur une conduite de diamètre 150 (avec inondation d'une cave) au 39 rue Edmond Faulat à Ambarès.
  - Sur une conduite de diamètre 63 en PVC avec fuite sur bride au chemin de Callonge à Pompignac.
  - Sur une conduite de diamètre 80 en fonte proche du 33 rue de Verdun à Bassens.
- ✓ Vol d'eau avenue de l'Eglise romane à Artigues (campement des gens du voyage, avec remplissage de piscine)

### 3. Indicateurs techniques

#### 3.1. Volumes prélevés sur l'année civile

Les volumes prélevés sont en très légère augmentation par rapport à 2021. Ils dépassent d'environ 870 000 m<sup>3</sup> l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 350 000 m<sup>3</sup>).

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
La Gorp - Ambarès et Lagrave	951 543	1 051 654	1 011 496	1 042 581	3,1%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	685 912	747 308	747 612	702 677	-6,0%
Favols - Carbon Blanc	1 162 324	1 295 348	1 371 691	1 423 060	3,7%
Roquebert - Pompignac	587 918	713 242	610 765	608 713	-0,3%
L'escart - Saint Loubès	541 486	489 290	478 206	769 526	60,9%
Bois - Haut - Yvrac	1 107 024	1 144 270	1 092 297	1 226 654	12,3%
Cabet - Yvrac	505 970	582 002	643 819	446 079	-30,7%
<b>Total volumes prélevés</b>	<b>5 542 177</b>	<b>6 023 114</b>	<b>5 955 886</b>	<b>6 219 290</b>	<b>4,4%</b>

#### 3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

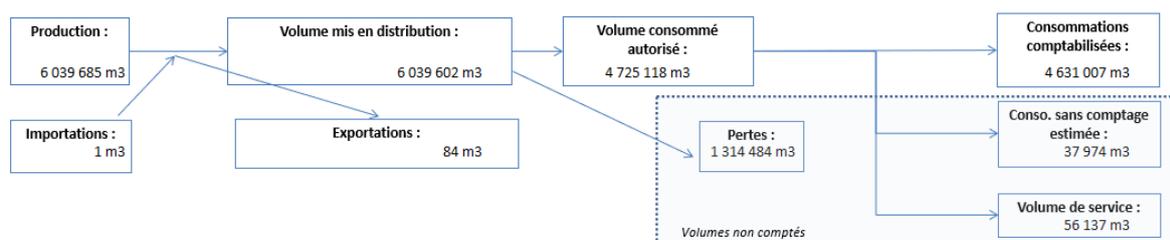
	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
<b>Volumes produits</b>	<b>5 447 403</b>	<b>5 887 173</b>	<b>5 800 762</b>	<b>6 038 971</b>	<b>4,1%</b>
La Gorp - Ambarès et Lagrave	943 581	1 036 615	999 401	1 002 070	0,3%
Favols - Carbon Blanc	1 141 337	1 266 657	1 344 367	1 396 755	3,9%
Roquebert - Pompignac	584 751	708 615	608 823	604 246	-0,8%
L'escart - Saint Loubès	524 322	466 996	458 224	742 210	62,0%
Bâche d'Yvrac	1 752 807	1 831 750	1 752 691	1 852 370	5,7%
Cabet - Yvrac	500 605	576 540	637 256	441 320	-30,7%
<b>Volumes importés (Bordeaux Métropole)</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes exportés (Bordeaux Métropole)</b>	<b>1 944</b>	<b>481</b>	<b>553</b>	<b>84</b>	<b>-84,8%</b>
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>5 445 459</b>	<b>5 886 788</b>	<b>5 800 210</b>	<b>6 038 888</b>	<b>4,1%</b>

### 3.3. Volumes consommés et rendement

(sur la période de relève ramenée à 365 j)

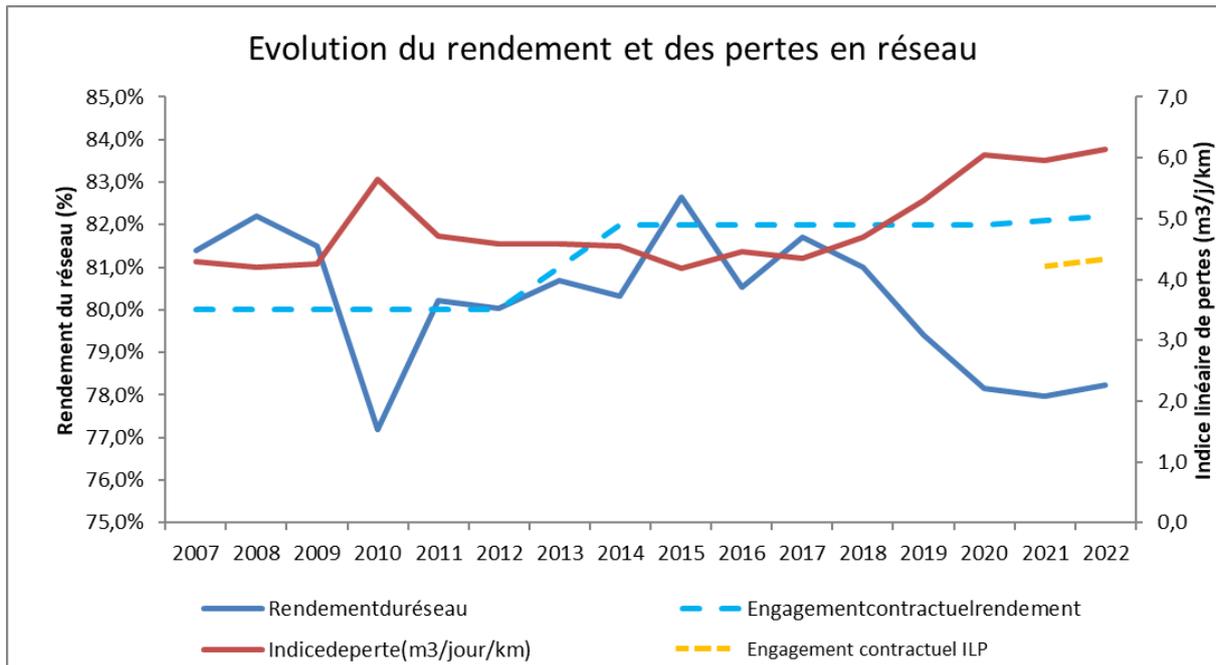
	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Volumes produits	5 447 403	5 887 173	5 800 469	6 039 685	4,1%
Volumes importés	0	96	4	1	-75,0%
Volumes exportés	1 944	481	551	84	-84,8%
<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>5 445 459</b>	<b>5 886 788</b>	<b>5 799 922</b>	<b>6 039 602</b>	4,1%
<b>Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile</b>	<b>4 248 589</b>	<b>4 510 005</b>	<b>4 437 641</b>	<b>4 631 007</b>	4,4%
<i>dont remise pour fuite</i>	<i>55 813</i>	<i>23 401</i>	<i>68 023</i>	<i>83 254</i>	22,4%
Consommation sans comptage estimée	51 481	49 381	48 541	37 974	-21,8%
Volumes de service	23 142	40 766	36 586	56 137	53,4%
<b>Volumes consommés autorisés</b>	<b>4 323 212</b>	<b>4 600 152</b>	<b>4 522 768</b>	<b>4 725 118</b>	4,5%
<b>Indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	20,5	21,7	21,1	22,1	4,6%
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	5,7	6,5	6,4	6,6	3,5%
<b>Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	5,3	6,1	6,0	6,1	3,0%
<b>Rendement du réseau</b> (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	<b>79,4%</b>	<b>78,1%</b>	<b>78,0%</b>	<b>78,2%</b>	0,3%

Le bilan hydraulique 2022 est le suivant :



Le niveau des pertes de 2022 ne respecte pas l'engagement contractuel de 4,4 m<sup>3</sup>/j/km pour cet exercice (défini par l'article 7.2 du contrat en vigueur).

Le rendement 2022 est supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (74,2%) mais est en-deçà de l'engagement contractuel de 82,2% pour l'exercice :



### 3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sur l'eau distribuée sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	176	89
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100,0%	100%

Dans le cadre du contrôle sanitaire effectué par Bordeaux Métropole, un dépassement de référence de qualité sur le paramètre « Sasr Spores De Micro-Organismes Anaérobies Sulfito-Réducteurs » sur les points d'achat d'eau de Bassens et d'Artigues près Bordeaux ont été détectés. Ces 2 dépassements n'ont pas été confirmés.

Par ailleurs, 23 dépassements de la référence de qualité sur la température (25°C) ont été constatés lors de la période estivale.

A noter que dans le cadre de l'autosurveillance complémentaire réalisée par le Délégué, aucune non-conformité n'a été relevée sur les paramètres suivis.

### 3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
<b>Nombre de fuites réparées</b>					
sur branchement	438	466	462	491	6,3%
sur canalisation	80	92	90	77	-14,4%
<b>Recherches de fuites</b>					
Linéaire contrôlé (km)	538,8	535,9	443	589	32,8%

### 3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 2 808 ml de canalisations en 2022.

Renouvellement des canalisations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	1 887	3 418	4 111	2 964	3 322	2 808	-15,5%
Cumul sur 5 ans (ml)	24 388	25 889	22 957	17 013	15 702	16 623	5,9%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,84%	0,89%	0,79%	0,58%	0,53%	0,57%	6,0%

Par ailleurs, 2 035 compteurs ont été renouvelés par Suez (soit 6,6% du parc compteur) en 2022, ainsi que 461 branchements.

### 3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- La construction d'un poste HTA à Bois-Haut
- Des opérations de renouvellement de 2 808 ml de réseau : à Ambarès (rue de Pelet, rue de Barot), à Artigues (Avenue Feydeau), et à Sainte Eulalie (rue des Fauvettes).
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés (à Ambarès, Artigues, Bassens et Carbon-Blanc).
- Des travaux de détection de réseaux

### 3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Nombre de branchements en plomb supprimés	47	23	17	7	-58,8%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	226	204	199	192	-3,5%
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,82%	0,74%	0,72%	0,69%	-4,0%

### 3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb
- Réalisation de la liaison Cabet / Bois-Haut pour assurer l'approvisionnement du Haut Service en période de fortes demandes (extension 1,5 à 2 km Ø250).
- Des opérations de réhabilitations (étanchéité et/ou filtres sur traitement déferrisation) sont programmées en 2023 sur la production de Favols, et ultérieurement sur celle du Mirail.
- Des opérations de réhabilitation (étanchéité supérieure, canalisations, et gestion des eaux pluviales) sont programmées ultérieurement sur les réservoirs de Terrefort, des Datz, de Bel-Air, et de Bellevue.
- Le terrain du nouveau stockage sur la zone du Haut Service desservie par le CE de Bellevue à Tresses doit être acheté prochainement.
- Poursuite de la remise à niveau des émergences lors des travaux de voirie.
- Priorité au renouvellement de branchements en polyéthylène noir.
- Enjeu de la rétrocession des réseaux privés.
- Problématique des vols d'eau sur les hydrants.
- Emplacement de certaines bornes Moneca à revoir.

### 3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2022	Nombre maximal de point
<b>A - Plan des réseaux</b>		
<b>Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code <b>et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres</b> des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés :</b> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Le plan des réseaux préciser la <b>localisation des ouvrages annexes</b> (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>/120</b>

### 3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2022
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Part Délégitaire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	30,26 €	31,48 €	33,72 €
	compteurs ø 20 mm	60,52 €	62,96 €	67,44 €
	compteurs ø 30 mm	151,30 €	157,40 €	168,60 €
	compteurs ø 40 mm	201,73 €	209,87 €	224,80 €
	compteurs ø 60 mm	302,60 €	314,80 €	337,20 €
	compteurs ø 80 mm	504,33 €	524,67 €	562,00 €
	compteurs ø 100 mm	756,50 €	787,00 €	843,00 €
	compteurs ø 150 mm	1 008,67 €	1 049,33 €	1 124,00 €
	compteurs ø 200 mm	1 513,00 €	1 574,00 €	1 686,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 250 m3	0,5235 €	0,5445 €	0,5834 €
	Au-delà de 250 m3	0,6173 €	0,6422 €	0,6879 €
<b>Part Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €	15,30 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €	21,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €	26,25 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €	36,75 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €	54,60 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €	68,25 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €	105,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €	131,25 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 250 m3	0,3800 €	0,3800 €	0, 6879 €
	Au-delà de 250 m3	0,4800 €	0,4800 €	0, 4896 €
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,0950 €	0,0975 €	0,0700 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3300 €	0,3300 €	0,3300 €
TVA		5,50%	5,50%	5,50%
<b>Tarifs liés à l'application du règlement de service</b>				
Frais d'accès au service sans déplacement		42,55 €	42,55 €	42,55 €
Frais d'accès au service avec déplacement		82,70 €	82,70 €	82,70 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 4 juillet 2022 pour les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

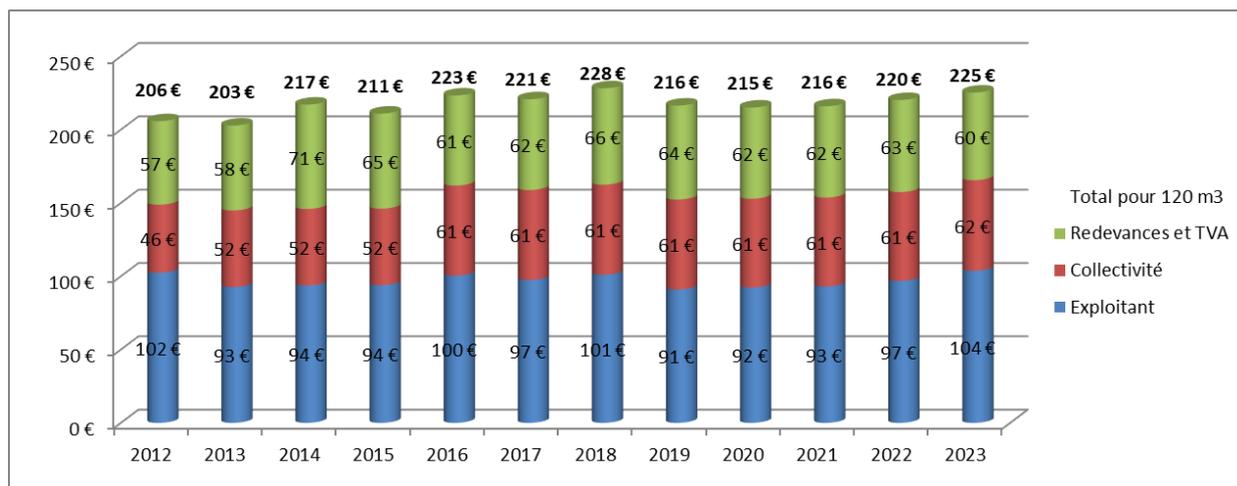
## 4.2. La facture d'eau 120 m<sup>3</sup>

	Au 1er janvier 2022		Au 1er janvier 2023		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Déléataire	31,48 €	31,48 €	33,72 €	33,72 €	7,1%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,30 €	15,30 €	2,0%
<b>Consommation</b>					
Part du Déléataire	0,5445 €	65,34 €	0,5834 €	70,01 €	7,1%
Part de la Collectivité	0,3800 €	45,60 €	0,3876 €	46,51 €	2,0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance de prélèvement	0,0975 €	11,70 €	0,0700 €	8,40 €	-28,2%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	0,0%
<b>Total HT</b>		<b>208,72 €</b>		<b>213,54 €</b>	2,3%
TVA à 5,50%		11,48 €		11,74 €	2,3%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>220,20 €</b>		<b>225,28 €</b>	2,3%

<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>1,83 €</b>	<b>1,88 €</b>	<b>2,3%</b>
------------------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 225,28 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en hausse de 2,3% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :



### 4.3. Les recettes du Déléguataire

Recettes	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022
Exploitation du service	3 222 870 €	3 342 391 €	3 773 442 €	3 763 498 €	-0,3%
Travaux attribués à titre exclusif	422 013 €	352 269 €	451 218 €	519 808 €	15,2%
Produits accessoires	229 096 €	182 223 €	319 077 €	314 750 €	-1,4%
<b>TOTAL</b>	<b>3 873 979 €</b>	<b>3 876 883 €</b>	<b>4 543 737 €</b>	<b>4 598 056 €</b>	<b>1,2%</b>

### 4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

#### 4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2019	2020	2021	2022	Evolution
Ventes d'eau	2 044 178 €	2 219 518 €	1 965 444 €	2 967 353 €	51,0%
Autres produits de gestion courante	64 054 €	59 351 €	98 861 €	85 917 €	-13,1%
Produits exceptionnels et financiers	60 €	1 500 €	864 €	16 459 €	1 805,0%
<b>Total</b>	<b>2 108 292 €</b>	<b>2 280 369 €</b>	<b>2 065 169 €</b>	<b>3 069 928 €</b>	<b>48,7%</b>

Les ventes d'eau et les produits exceptionnels et financiers ont significativement augmenté en 2022.

#### 4.4.2. Les travaux réalisés en 2022

Investissements réalisés en 2022	Montant total HT
Travaux réseau AEP (dont prog 2021 + MAC)	1 028 023 €
Mise à niveau des bouches à clés	5 900 €
Détection de réseaux	4 825 €
Construction d'un poste HTA à Bois-Haut	60 914 €
Autres	138 868 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 530 €</b>

Ces travaux ont fait l'objet de 18 249 € de subventions perçues en 2022, le reste a été financé par le budget du Syndicat.

#### 4.4.3. Etat de la dette du service

	2019	2020	2021	2022
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>5 913 849 €</b>	<b>5 761 418 €</b>	<b>5 793 939 €</b>	<b>5 282 572 €</b>
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	<b>687 302 €</b>	<b>688 908 €</b>	<b>690 404 €</b>	<b>713 423 €</b>
- dont en capital	429 892 €	447 658 €	466 408 €	510 255 €
- dont en intérêts	257 411 €	241 250 €	223 996 €	203 168 €

#### 4.4.4. Amortissements réalisés en 2022

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	994 802 €
Bâtiments	124 854 €
Matériels et divers	16 715 €
- Subventions	- 136 958 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 136 371 €</b>

#### 4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 5. Les indicateurs de performance

### 5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	68 803	70 030	<b>70 773</b>	<b>71 161</b>	 +0,5%
<b>D102.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,79 €	1,80 €	<b>1,83 €</b>	<b>1,88 €</b>	 +2,3%

### 5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne <b>la microbiologie</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	<b>100%</b>	<b>100%</b>		
<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	97,6%	98,9%	<b>98,8%</b>	<b>100%</b>		

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)  La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120	120/120		 Cf. détail au paragraphe 3.10
<b>P104.2 : Rendement du réseau de distribution</b>	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	79,4%	78,1%	78,0%	78,2%		
<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,7 m3/j/km	6,5 m3/j/km	6,4 m3/j/km	6,6 m3/j/km		
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,3 m3/j/km	6,1 m3/j/km	6,0 m3/j/km	6,1 m3/j/km		
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,49%	0,58%	0,53%	0,57%	 +6,0%	
<b>P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%	100%		

Indicateur	Définition	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0028 €/m3	0,0017 €/m3	<b>0,0029 €/m3</b>	<b>0,0020 €/m3</b>		 5 854 € d'abandon de créances du Déléataire
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	1,42 u / 1000 abonnés	0,54 u / 1000 abonnés	<b>1,4 u / 1000 abonnés</b>	<b>0,55 u / 1000 abonnés</b>		
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	<b>100%</b>	<b>100%</b>		
<b>P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	4,2 ans	3,9 ans	<b>3,76 ans</b>	<b>2,77 ans</b>		
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,99%	2,09%	<b>2,54%</b>	<b>3,30%</b>		
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	6,99 réclamations /1000 abonnés	10,68 réclamations /1000 abonnés	<b>13,74 réclamations /1000 abonnés</b>	<b>11,57 réclamations /1000 abonnés</b>		

# ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

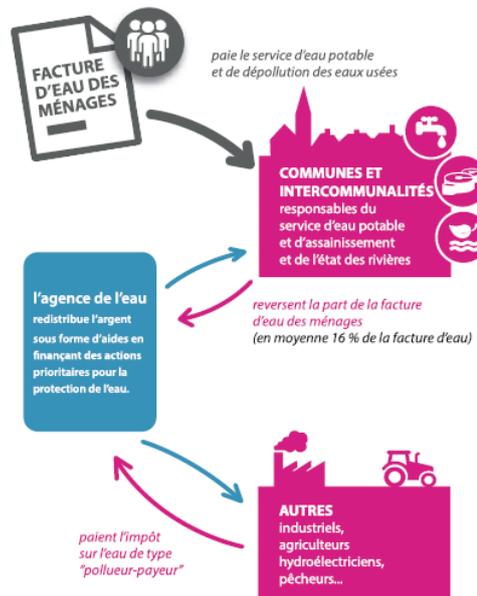
Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m<sup>3</sup> dont 2,14€/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,32 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-45 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

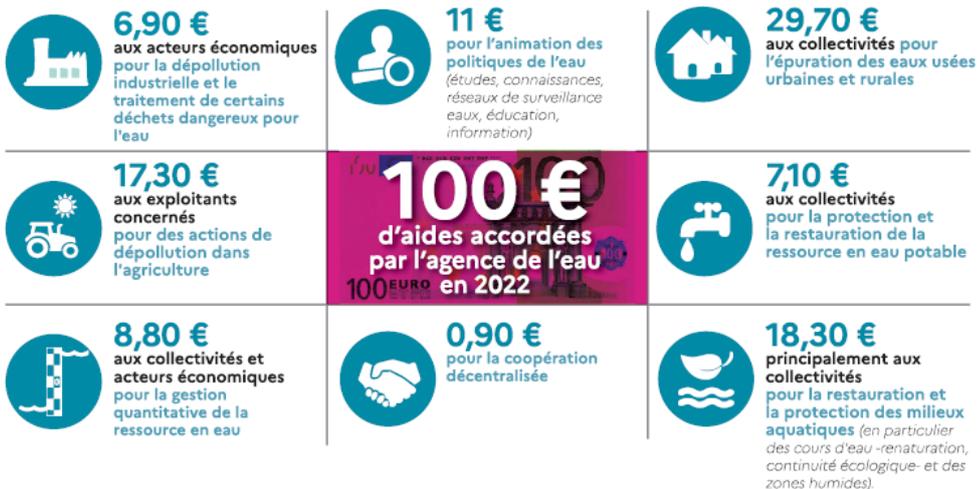


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

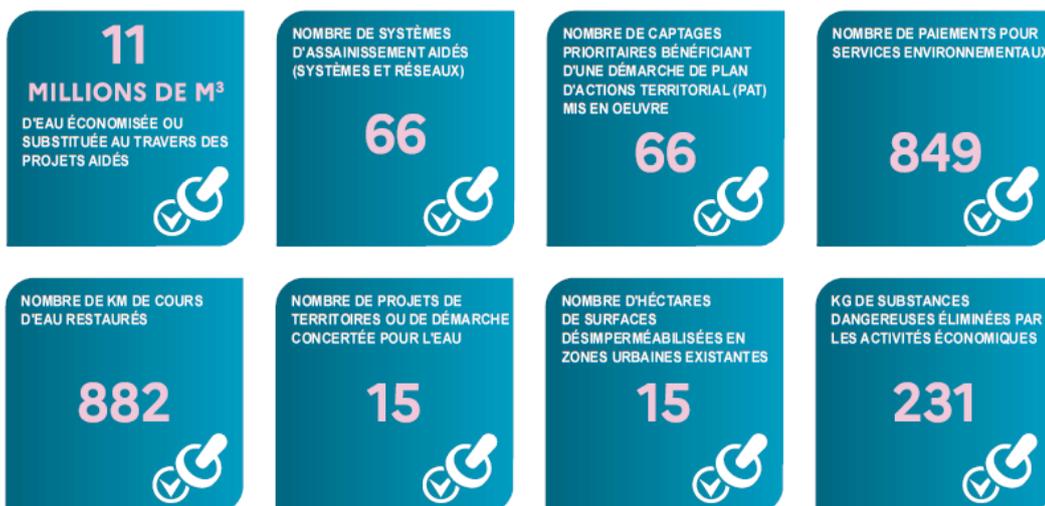
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperabilisation des sols en ville.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques  
métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)



Retrouvez toutes les  
ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

**Nouveaux podcasts**

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

